



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : 002-2024

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 11
- > votants : 16

**OBJET :**

**DEMANDE DE SUBVENTION  
DETR 2024 2ème DOSSIER EQUIPEMENTS NUMERIQUES  
ECOLE ELEMENTAIRE**

Le sept février deux mille vingt-quatre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 31 janvier 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

**PRESENTS** : Mme Mireille CONTE JAUBERT, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Florence PRÉVÔT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Marie-José TERRIEN, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

**ABSENTS** : M. Stéphane CATALAN (procuration donnée à Mme Valérie JARRY), Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Serge FIMBAULT, M. Franck OBERG, M. Robert DELERIS (procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), M. Pierre-Yves LE MERDY (procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY), Mme Véronique GERARD (procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN)

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35

Vu la circulaire émanant de la Préfecture de Gironde rappelant les conditions d'éligibilité des communes à la DETR.

Considérant que la Commune de Saint Médard de Guizières souhaite installer quatre vidéoprojecteurs à l'école élémentaire, pour répondre aux besoins en matière d'équipement numérique.

Considérant que cet équipement s'inscrit dans les critères de recours aux nouvelles technologies,

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 9 156.00 € ht (hors prestations intellectuelles et études) soit 10 987.20 € ttc.

- le plan de financement provisoire s'établit ainsi :

DETR	3 204.60€
Autofinancement	5 951.40 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité des membres présents et représentés : 16 Votes - 16 Pour

- Accepte les travaux liés à l'acquisition et l'installation de vidéoprojecteurs à l'école Jacques Chastenet conformément au devis proposé ;
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 à hauteur de 35 % du montant HT des travaux envisagés soit une subvention de 3 204.60 €,
- Indique que le solde sera financé par autofinancement,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le  
Publié le  
A ST MEDARD DE GUIZIERES.  
Le Maire,  
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,  
mois et an ci-dessus indiqués.  
Pour copie conforme, le 08 février 2024.  
Le Maire,  
Mireille Conte Jaubert